la lettre CNV info

CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON DES VARIÉTÉS ET DU JAZZ - AVRIL 2007 - N°12

SOMMAIRE

Le CNV à la loupe p. 2/3

Transfert au CNV du programme d'aide aux résidences de musiques actuelles

Le Zoom du CNV p. 4/5

Les nouveaux formulaires du CNV. L'information par, pour et au service des acteurs du secteur de la production de spectacles

Au coeur du métier p. 6/7

Christian Maugein : l'important réside dans la pertinence des projets !

L'agenda du CNV

Le CNV face à l'actu p. 8

Rencontre avec le spectacle vivant italien

Tournées en région

Baisse de la TVA sur les recettes de billetterie des concerts dans les lieux à consommation facultative

Mouvement

CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON DES VARIÉTÉS ET DU JAZZ
9, boulevard des Batignolles
75008 Paris - www.cnv.fr
Tél. : 01 56 69 11 30
Fax : 01 53 75 42 61

EDITO

Ce numéro de la Lettre d'Info du CNV est le premier de 2007, circonstance propice à la mise en lumière des premières priorités de l'année en cours.

Je voudrais évoquer deux des priorités de l'année en cours qui traduisent l'une et l'autre la volonté du CNV d'être de plus en plus pertinent dans son rôle d'outil au service du développement de notre secteur.

La première résulte d'une décision fermement marquée de notre comité des programmes et de notre conseil d'administration. Prenant acte de la progression régulière des rentrées de taxe fiscale, le CNV a décidé dès le vote du budget prévisionnel 2007 de réserver 5 M€ aux aides accordées par ses Commissions.

Pour comprendre la signification de cette décision, il faut se rappeler qu'en 2006, à cette même date, l'enveloppe prévue pour les aides n'était que de 3,5 M€. Certes, cette enveloppe a été augmentée en cours d'année par le biais de décisions modificatives pour atteindre finalement 5,3 M€, mais, de fait, une telle différence entre le budget prévisionnel et le budget réalisé a pour conséquence que les dossiers présentés en début d'année sont jugés plus rigoureusement que les dossiers examinés après rallonge budgétaire.

La décision prise cette année permettra donc de rendre plus équitable le travail des Commissions, en anticipant dès janvier le volume de taxe fiscale généré par l'activité de 2007. Si la progression de la taxe se confirme en 2007, comme nous le vérifions déjà, l'enveloppe financière des Commissions sera bien entendu abondée.

La seconde priorité que je souhaite évoquer ici concerne l'activité « ressources » du CNV, portée par un comité de pilotage et mise en œuvre par l'équipe salariée de l'établissement.

Après la diffusion en juin 2006 d'éléments statistiques sur la diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles en 2005, le CNV a enclenché une étape décisive, qui permettra dès 2007 de concrétiser ses missions en ce domaine.

Le recueil et l'exploitation de statistiques à partir de la perception de la taxe seront bien entendu poursuivis et approfondis, et dès cette année des comparaisons pourront être effectuées entre 2005 et 2006. C'est la première fois qu'un éclairage aussi précis est porté sur notre secteur ; pour autant, il ne sera complet qu'après l'indispensable enquête économique et sociale sur les entreprises de spectacles. Cette enquête se met en place, en articulation avec d'autres organismes ; il est prévu de restituer ses premiers résultats lors d'une journée de rencontre avec les affiliés programmée pour la fin de l'année.

Dans un registre plus patrimonial, le CNV est conscient de sa responsabilité d'établissement public face à l'urgence de garder la trace des parcours de ceux qui ont véritablement créé le métier d'entrepreneur de spectacles ; il a donc été décidé de réaliser un ouvrage sur la mémoire du secteur, destiné au grand public et aux professionnels.

Enfin c'est en 2007 que le CNV mettra en place une activité de veille sur des problématiques particulièrement d'actualité, comme l'autoproduction, les relations entre les différents acteurs de la filière musicale, l'impact de la dématérialisation de la billetterie…

Ce programme est lourd et ambitieux ; tous ces chantiers ne verront pas leur aboutissement en 2007. L'important est que, dès 2007, le CNV puisse fournir aux professions du secteur des informations, des réflexions, des rencontres …, qui leur apportent l'aide qu'elles sont en droit d'attendre de leur établissement public.

Daniel COLLING
Président

TRANSFERT AU CNV DU PROGRAMME D'AIDE AUX RÉSIDENCES DE MUSIQUES ACTUELLES

Depuis le 1er janvier 2007, le dispositif d'aide aux résidences de musiques actuelles jusqu'alors mis en œuvre par le ministère de la Culture et de la Communication (Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles) est transféré au CNV avec l'enveloppe budgétaire correspondante.

Ce dispositif a pour vocation de soutenir, dans le cadre de résidences, des projets de création et de recherche qui réunissent un artiste et un projet artistique, un entrepreneur titulaire de la licence 2 et un lieu d'accueil.

Une résidence est l'accueil d'artistes par un établissement pour une durée qui dépasse celle de la présentation d'œuvres ou de spectacles, afin de développer un projet artistique de création d'un nouveau spectacle, accompagné d'un projet culturel, sur la base d'actions de sensibilisation et de formation. La résidence prend également en compte la diffusion ultérieure du spectacle.

Sous l'intitulé de « musiques actuelles », le dispositif concerne la chanson, les variétés, le jazz, les musiques improvisées, les musiques amplifiées telles que rock, rap ou électro, les musiques traditionnelles et les musiques du monde.

Une nouvelle Commission est donc créée, la Commission « Résidences ».

Deux sessions seront organisées, une par semestre. La liste des documents à fournir par les demandeurs figure sur le site internet du CNV (www.cnv.fr).

L'aide, dont le montant sera variable et ne pourra excéder 22 500 euros par projet, sera attribuée à la structure exploitant le lieu qui accueille la résidence.

Il est vivement recommandé aux exploitants de lieux d'accueil et aux producteurs qui envisagent de solliciter une aide de vérifier dès à présent qu'ils remplissent bien les conditions de recevabilité administrative, notamment en s'affiliant au CNV (voir les conditions sur le site www.cnv.fr (rubrique L'affiliation).

Retour sur la Résidence Musiques Actuelles du trio KARPATT (saison 2005/2006)

Cette résidence Musiques Actuelles en 2005/2006, élaborée entre Karpatt (l'artiste), PBox (le producteur/tourneur) et Le Grenier à Sons (la structure d'accueil) a permis d'offrir un cadre optimal pour la création artistique du trio. Elle a également permis d'élargir et de croiser les publics dans le cadre de démarches de sensibilisation, d'action culturelle et de diffusion.

- ***Frédéric Rollat (Chant, Guitare)***
- ***Gaétan Lerat (Guitare, Cavaquinho, Mandoline, Banjo, Chœurs)***
- ***Hervé Jegousso (Contrebasse, Basse électrique, Cajon, Chœurs)***

Dates des Commissions du programme Résidences :

- ***Mardi 12 juin :*** ***Les demandeurs devront avoir remis le dossier complet au CNV au plus tard le 30 avril 2007****
- ***Mardi 13 novembre :*** ***Les demandeurs devront avoir remis le dossier complet au CNV au plus tard le 1er octobre 2007****

** Le CNV attire l'attention des demandeurs sur le fait que ce n'est pas le cachet de la Poste qui fait foi, mais la date de réception par le CNV de la demande d'aide.*

Les documents à fournir par les demandeurs pour les deux sessions de 2007 (juin et novembre) :

- *le formulaire de demande d'aide*
- *une présentation du projet*
- *les annexes budgétaires*
- *le dernier enregistrement de l'artiste, le cas échéant une maquette d'album à paraître*
- *un RIB*

Vos contacts au CNV pour ce programme :

Irène Casteig :
01 56 69 11 47 / irene.casteig@cnv.fr
Laëtitia Coquelin :
01 56 69 11 38 / laetitia.coquelin@cnv.fr

Retrouvez toutes les informations utiles sur ce programme sur : www.cnv.fr (rubrique Aides)

LES NOUVEAUX FORMULAIRES DU CNV. L'INFORMATION PAR, POUR ET AU SERVICE DES ACTEURS DU SECTEUR DE LA PRODUCTION DE SPECTACLES

Le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) propose des formulaires qui visent à recueillir auprès de ses usagers les informations nécessaires à la bonne conduite de ses activités. Redevables de la taxe fiscale sur les spectacles de variétés, affiliés, demandeurs d'aides… tous, sollicités par l'établissement, lui permettent ainsi de conduire ses missions de perception, structuration et soutien du secteur au travers notamment de ses activités de redistribution. Mais tous œuvrent aussi par ce biais à la meilleure connaissance du secteur. En effet, la mission de « centre de ressources » de l'établissement se nourrit des informations communiquées par la profession, par le biais des formulaires, pour lui donner une visibilité, témoigner de son existence, dans toute sa diversité, et fournir à chacun des outils de connaissance et de pilotage de l'activité.

Au travers notamment des formulaires de déclaration de taxe fiscale sur les spectacles de variétés, le CNV collecte auprès des redevables l'information nécessaire à la perception que l'établissement assume seul depuis 2005. Cela lui a aussi permis, depuis 2006, de fournir des éléments statistiques portant sur la diffusion du spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés que jamais jusqu'alors il n'avait été possible de produire.

Les modifications de formulaires proposées en 2007 ont deux objectifs : d'une part, faciliter les démarches des usagers, qu'ils soient redevables, affiliés et/ou dépositaires de demandes d'aides auprès du CNV et, d'autre part, favoriser un meilleur traitement de l'information destinée à rendre compte de la réalité de la diffusion et des caractéristiques économiques et sociales du secteur.

Tant pour les activités de perception et de redistribution que pour les activités de centre de ressources du CNV, cela se traduit aujourd'hui par des ajustements des formulaires de déclaration de taxe fiscale sur les spectacles de variétés et des formulaires de mise à jour annuelle des données administratives requises auprès des affiliés de l'établissement, sur lesquels le CNV souhaite vous alerter aujourd'hui.

Statuts juridiques

Qu'il s'agisse de vos déclarations de taxe fiscale sur les spectacles de variétés ou de vos déclarations de mise à jour annuelle de données administratives lorsque vous êtes affilié au CNV, il est apparu que la catégorie « Régie » pouvait avantageusement être remplacée par la catégorie « Sociétés coopératives (SCOP, SCIC) » d'une part parce que la catégorie « Régie » relevait plus d'un mode de gestion que d'un statut juridique et d'autre part parce que la catégorie des « Sociétés coopératives » correspondait à une réalité de terrain impossible à refléter au travers des catégories proposées jusqu'à présent. L'ajustement proposé vise donc à ce que les structures sollicitées puissent se classer dans une nomenclature ne concernant que leur statut juridique et aucunement leur mode de gestion.

Types d'activité, lieux et contexte de diffusion : une nécessité de précision

Les catégories proposées jusqu'à présent portant sur le type d'activité de la structure répondante, qu'elle soit sollicitée en tant que redevable ou en tant qu'affilié et/ou demandeur d'aides, avaient comme désavantage de mixer une approche par type de lieu de diffusion, type de statut juridique et type d'activité principale du répondant. Pour pallier les imperfections de cette classification englobante mais insatisfaisante en termes d'analyse du secteur, il est désormais demandé aux répondants de distinguer clairement :

- Les réponses correspondant à leur type d'activité (en complément du code APE/NAF ne reflétant que partiellement la réalité de leur activité principale) : cette nomenclature d'activité principale est simplifiée à l'extrême puisqu'il n'est plus demandé d'indiquer si l'activité d'entrepreneur de spectacle (au sens de la licence d'entrepreneur de

spectacles) n'est exercée qu'au titre d'activité principale, d'activité secondaire ou au titre d'activité occasionnelle ;

- Les réponses correspondant au type de lieu de diffusion que le déclarant exploite. Pour ce faire, une catégorisation des lieux de diffusion est désormais proposée dans l'ensemble des formulaires. Il est en outre demandé d'apporter quelques précisions complémentaires concernant ces lieux de diffusion, notamment leur jauge et leur localisation géographique précise.

Enfin pour les festivals qui pouvaient, selon qu'il s'agissait ou non d'une structure dédiée, se trouver « éclatés » dans plusieurs catégories rendant impossible toute mesure de la réalité de la diffusion et de l'économie du terrain, il a été choisi de collecter l'information de la façon suivante :

- Toute déclaration de taxe fiscale sur les spectacles de variétés doit désormais préciser si la représentation déclarée a eu lieu dans le cadre d'un festival et si oui lequel précisément ;

- Il existe désormais un formulaire de déclaration de taxe fiscale sur les spectacles de variétés spécifique aux festivals. Ce formulaire, proposé en format Excel, permet, notamment aux structures dédiées, de déclarer l'ensemble des représentations ayant eu lieu dans le cadre du festival sur un même formulaire. Rappelons que les festivals ne sont redevables de la taxe que pour les spectacles pour lesquels ils sont responsables de la billetterie. Pour autant, la réalité de la diffusion et de l'audience des festivals peut dépasser très largement ce qui est mesurable au travers de la billetterie assumée par la structure dédiée et c'est pourquoi il est proposé d'élargir la connaissance de la diffusion au travers du spectre de la déclaration globale de la fréquentation des festivals.

Autres précisions

Sur les formulaires de déclaration de taxe fiscale sur les spectacles de variétés, les indications suivantes sont requises afin de permettre notamment une meilleure appréhension des réalités de la diffusion de spectacles en France et d'éviter des opérations de relances et de mises en demeure indues du fait d'une mauvaise identification des représentations déclarées :

- Des précisions concernant le spectacle ou les spectacles déclarés : il est demandé de préciser pour chaque représentation déclarée au titre de la taxe fiscale sur les variétés quel est le spectacle / groupe d'artistes assurant la tête d'affiche de la représentation et quel est, le cas échéant, le spectacle / groupe d'artistes assurant la première partie de cette représentation ;

- Le numéro de votre / vos licences d'entrepreneur de spectacles ;

- La fréquentation estimée des représentations à entrées gratuites déclarées, notamment afin de pouvoir dégager une estimation de la fréquentation totale des spectacles entrant dans le champ de perception de la taxe. Cette réalité de la diffusion est en effet aujourd'hui totalement occultée dans les statistiques que le CNV est à même de produire alors

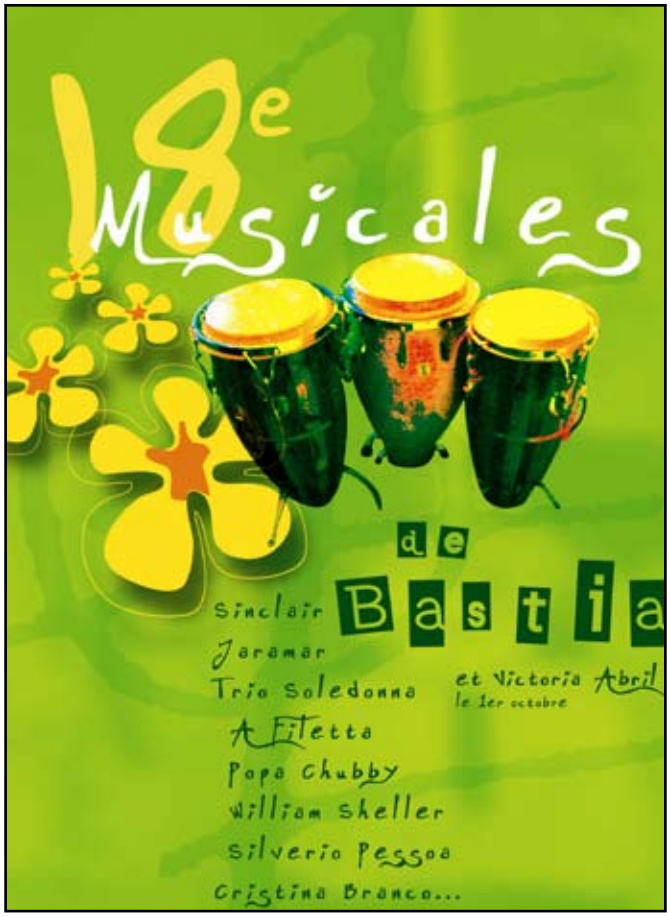

qu'elle est essentielle eu égard aux vécus tant par les publics que les artistes, producteurs, diffuseurs et lieux d'accueil. Dans ce même souci et à visée de simplification, il est désormais proposé un formulaire distinct de déclaration mensuelle groupée de représentations à entrées gratuites (sur le même modèle que le formulaire de déclaration mensuelle groupée à entrées payantes).

Sur les formulaires de mise à jour annuelle des données administratives, il est demandé aux affiliés de prendre garde à la fourniture des pièces justificatives à joindre au formulaire une fois par an. La fourniture de ces pièces vise à éviter la redondance de la demande d'information et/ou de pièces justificatives pour l'instruction des demandes d'aides et à mieux appréhender la réalité économique et sociale du secteur (au travers du prisme des affiliés) notamment grâce aux liasses fiscales et/ou comptes de résultats et bilans dont la fourniture est requise à compter de 2007.

Tous ces ajustements visent à mieux vous servir individuellement et collectivement. Toutes vos questions, remarques et demandes d'ajustements sont évidemment les bienvenues. Concernant les formulaires de déclaration de taxe, merci de contacter le CNV, service taxe au 01 56 69 11 34 ; concernant les formulaires d'affiliation et de mise à jour annuelle des données affiliations ; merci de contacter le CNV, service affiliation au 01 56 69 12 71.

N.B. : un mode d'emploi est désormais proposé aux redevables de la taxe fiscale sur les spectacles de variétés. Vous êtes invités à consulter le site Internet à l'adresse suivante www.cnv.fr (rubrique Taxe).

CHRISTIAN MAUGEIN : L'IMPORTANT RÉSIDE DANS LA PERTINENCE DES PROJETS !

Christian Maugein a deux couvre-chefs ! Il est le directeur et le programmateur du Centre Culturel Paul Bailliart de Massy en région parisienne et le directeur du festival « Les Primeurs de Massy ».

Issu du milieu éducatif et connaissant bien l'implication que requiert le travail dans les quartiers, Christian Maugein, alors administrateur d'une petite compagnie de théâtre, se retrouve à Massy sans pour autant y avoir d'attaches qui le prédestinent à ce rapprochement.

L'orientation musicale adoptée à Massy est le fruit de la réflexion et de la volonté de faire coexister deux salles de spectacles ambitieuses sur le territoire d'une seule commune : le Centre Culturel Paul Bailliart et l'opéra de Massy. « Lorsque cette direction a été décidée, peu de lieux proposaient alors une orientation musicale. Depuis, si quelques-uns les ont rejoints dans ce domaine, via le programme SMAC entre autres, le lieu demeure en marge par notre attachement à une identité de centre culturel. Un regard subjectif sur la diffusion est porté puisqu'il exige une certaine qualité et surtout d'être en accord avec des esthétiques musicales défendues parfois dans un relatif isolement. Si les musiques classiques, contemporaines et certaines formes de jazz parviennent à exister dans le champ culturel, d'autres réputées moins savantes ont plus de mal à avoir quelque reconnaissance, en dehors, paradoxalement, des grandes variétés françaises qui viennent orner les programmes de certains lieux importants du secteur culturel » explique Christian, poursuivant, « La simple observation de la situation en région parisienne nous montre qu'il existe une abondance de salles de spectacle. Vouloir continuer à pratiquer une diffusion généraliste sur ces lieux peut paraître inopportun voire contre productif ».

« La diffusion de spectacles, l'aide à la création, l'aide aux artistes, la pratique amateur et la formation, l'action culturelle, les collaborations avec les autres acteurs, individus, groupes ou associations… tout semble avoir été inventé et pourtant tout peut être encore imaginé ».

« L'offre est immense pour le public, d'autant que la limite des communes est une notion assez floue et nous souhaitons, pour l'intérêt de notre mission, concentrer l'activité de la salle sur une ou deux thématiques. La spécialisation permet un développement plus ambitieux de la diffusion mais aussi de la relation vers le public et donc de la « formation » de celui-ci tant au niveau quantitatif que qualitatif » explique Christian Maugein.

« La commune de Massy possède un équipement important qui a pour mission l'art lyrique, le théâtre, la danse et la musique classique. Notre programmation pour les autres musiques et le spectacle jeune public vient en complément de cette offre. D'autre part la capacité de la salle et la configuration de notre espace scénique rendent cohérentes ces prérogatives qui sont bien le fruit d'une réflexion ».

« A Massy, nous avons un travail de diffusion de spectacles qui est le coeur de notre activité mais nous restons attachés à notre « tempérament » de centre culturel. Nous recevons des financements publics et nous veillons à rester dans notre rôle. Nous ne voulons surtout pas être un « garage » à spectacles. Les nouveaux artistes, les esthétiques plus difficiles font partie de nos préoccupations avec toujours la volonté de rester en contact avec le public local pour le développer et lui faire découvrir tout ce qui nous semble important même s'il est nécessaire et aussi plaisant de présenter des artistes déjà repérés » confie Christian Maugein.

« L'art est un vecteur d'éducation »

« L'aide à la création, les mesures d'accompagnement du public et des artistes (amateurs ou autres), le soutien à la pratique amateur font partie des autres activités quotidiennes. L'ambition non dissimulée du Centre Culturel Paul Bailliart est d'apparaître comme un lieu de référence dans le domaine musical pour défendre des genres artistiques en aidant la création, en développant un public de curieux appelé à devenir connaisseur, et en utilisant cet art comme vecteur d'éducation ».

Il y a neuf ans est né le festival « Les Primeurs de Massy » par la volonté de présenter des nouveaux artistes qui étaient censés représenter la quintessence de la scène musicale. Cet événement qui a permis de révéler un réel intérêt du public est aussi devenu une vitrine professionnelle. Loin de se dérober à cette mission, le festival initie des partenariats et crée des outils à l'usage de la profession. Les deux scènes du Centre Culturel Paul Bailliart ont permis de concrétiser un rêve un peu fou, celui d'un festival dédié aux jeunes groupes et artistes sortant un premier album novateur. Olivier Poubelle, producteur au sein de sa société Astérios Productions, et Christian Maugein proposent en 1998 à douze artistes, ayant tout juste sorti leur premier album, de se produire au sein d'une cuvée résolument tournée vers la découverte et le renouveau des musiques chantées. Ce concept séduit dès sa création et s'impose, au gré des éditions suivantes, comme un rendez-vous automnal privilégié entre la nouvelle scène musicale et un public avide de découvertes et de rencontres.

« L'amélioration qualitative passe par la connaissance et par le renouvellement du genre. Pour y parvenir les façons sont multiples ! » souligne Christian tout en concluant qu'avec ses équipes « nous faisons ce qu'on peut faire et ce qu'on sait faire ! D'autres font autrement ! Si je pense que « les Primeurs de Massy » ont du sens, les Transmusicales de Rennes, Marsatac, le Printemps de Bourges, Mythos ou Jazz sous les Pommiers en ont aussi. L'important n'est pas la taille ou le lieu mais la pertinence du projet ».

D'une superficie de 2740 m², le Centre Culturel Paul Bailliart, qui emploie aujourd'hui neuf permanents, a été construit en 1966. Une rénovation est aujourd'hui achevée. Il comporte une salle de spectacles pouvant recevoir 390 personnes assises ou 550 en assis/debout, un club de 350 places (les deux scènes étant câblées à un studio de prise de son) et diverses salles de réunion ou spécifiques comme un studio de danse.

www.primeurs-massy.com
www.paul-bailliart.com

l'agenda du CNV

Les équipes du CNV seront présentes au prochain festival du Printemps de Bourges. N'hésitez pas à prendre contact en amont avec les collaborateurs du CNV pour convenir d'un rendez-vous sur place à partir du 19 avril prochain.

A noter que les dates limites de retour des formulaires et des fichiers de la Commission 45 pour les 1ères parties ne sont pas les mêmes que pour la production.

Commission 45 « Aides aux 1ères parties » :
Séance du 26 avril : retour le 19 avril au plus tard
Séance du 15 mai : retour le 9 mai au plus tard

Concernant la Commission 2 pour les festivals, les dates limites de retour des formulaires de demande et des fichiers sont :

Commission 2 « Festivals » :
Séance du 29 mai : retour le 2 mai au plus tard
Séance du 26 juin : retour le 29 mai au plus tard

Concernant la Commission 1 « compte entrepreneurs et économie des entreprises », les dates limites de retour des formulaires de demande sont :

Commission 1 « Compte entrepreneurs et économie des entreprises » :
Séance du 10 mai : retour le 26 avril au plus tard

Concernant la Commission 3 « structuration et développement professionnel », les dates limites de retour des formulaires de demande sont :

Commission 3 « Structuration et développement professionnel » :
Séance du 5 juin : retour 7 mai au plus tard

Le calendrier annuel 2007 des Commissions est accessible via www.cnv.fr

le CNV face à l'actu

RENCONTRE AVEC LE SPECTACLE VIVANT ITALIEN

Dans le cadre du cycle de réunions organisées par le CNV et le Bureau Export, une rencontre avec des professionnels du spectacle vivant italien aura lieu :

Mercredi 18 avril 2007
à partir de 10h

dans les locaux du CNV
9 boulevard des Batignolles 75008 PARIS

L'objet de cette réunion est de faciliter les démarches des professionnels français voulant organiser des concerts et tournées en Italie et d'identifier les spécificités et stratégies pour travailler dans ce pays. L'ordre du jour comprendra donc :

- une rapide présentation des particularités du marché italien,
- la description du spectacle vivant dans ce pays : réseau de salles, principaux évènements, festivals….
- l'identification des intervenants clés et leur mode de fonctionnement : agents, promoteurs, programmateurs de festivals et de salles, tourneurs locaux, institutions soutenant le spectacle vivant et la place du Bureau Export.

A cette occasion, seront présents et interviendront :

1. **Monsieur Mauro VALENTI :**
   Festival Italia Wave de Florence (ex-Arezzo Wave) – world, electro, reggae.
2. **Monsieur Giorgio Martelli :**
   Agence de booking et programmateur de festivals Musica 90 de Turin – jazz, world, electro, pop.
3. **Monsieur Marco ERCOLANI :**
   Agence de booking et programmateur de festivals Barley Arts de Milan – pop, rock, metal, dance.
4. Un tourneur et programmateur de festival et de salle de concerts Estragon – rock, indie, folk, songwriters, experimental, post-punk, electro-noise.

Tous les intervenants parlent français.

Pour participer à cette réunion :
Inscription auprès de Fabienne LE GALL,
fabienne.legall@cnv.fr / 01.56.69.11.44

Pour obtenir un rendez-vous individuel :
Contact : Cécile HAMBYE,
cecile.h@french-music.org / 01.49.29.52.17

TOURNÉE EN RÉGIONS

Le CNV reprend la route des régions françaises pour rencontrer tous les professionnels du secteur. Après les premières étapes de 2006, l'Île de la Réunion, le Nord-Pas-de-Calais, la Bretagne, la Haute-Normandie, les Antilles, la région Rhône-Alpes, Midi Pyrénées, l'Aquitaine, la région Centre, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Poitou Charente, Languedoc Roussillon, et quatre départements de l'Île-de-France, d'ici la fin 2007, la Bourgogne, la Lorraine, la Basse-Normandie, les Pays de la Loire, l'Auvergne, la Champagne-Ardennes, la Corse, la Franche-Comté, le Limousin, la Picardie, l'Alsace, Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val de Marne vont accueillir des rencontres. Ces dernières ont pour objectifs de présenter le CNV aux professionnels régionaux du secteur et de répondre aux questions que chacun est en droit de se poser. Retrouvez prochainement un planning détaillé de cette tournée sur le site internet du CNV et dans les différents Flash Info mensuels. Ces réunions d'informations sont libres d'accès.

MOUVEMENT

Bruno Le Minier quitte le poste de secrétaire général du CNV le 30 mars, après quatre ans consacrés à la mise en oeuvre de l'organisation administrative et financière du CNV et notamment de la perception en direct de la taxe fiscale sur les spectacles de variétés.

A la même date, **Jean-Christophe Bonneau** rejoint le CNV sur le poste nouvellement créé de directeur administratif et financier ; Jean-Christophe Bonneau est l'actuel secrétaire général de l'ONDA, Office National de Diffusion Artistique.

BAISSE DE LA TVA SUR LES RECETTES DE BILLETTERIE DES CONCERTS DANS LES LIEUX À CONSOMMATION FACULTATIVE

Depuis plus d'un an, le PRODISS et le SMA travaillaient en commun auprès du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie afin de permettre l'application systématique du taux de TVA super-réduit (2,10 %) sur les recettes de billetterie dans les lieux où sont servies facultativement des consommations pendant les séances. La loi de finance rectificative pour 2006 applicable au 1er janvier 2007 donne satisfaction à cette demande. Les conditions d'application du taux réduit (5,5 %) sont en effet désormais allégées. Il n'est plus obligatoire que l'exploitant détienne une licence de débit de boisson et accueille au moins 20 concerts dans l'année civile, ces concerts n'étant plus limités à certains genres musicaux. Il lui suffit à présent de détenir une licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 1, le billet devant quant à lui donner exclusivement accès au concert. De plus, le taux super-réduit (2,10 %) peut désormais s'appliquer aux 140 premières séances de ces concerts, que la billetterie soit émise par le lieu ou par un producteur extérieur. Source : SMA & PRODISS

Directrice de la publication : Catherine Giffard
Rédaction et coordination : Frédéric Rosenthal
Conception graphique et réalisation : Agence Massaï
Crédits photos : Tous droits - A. Détienne - DR

CNV, Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz
9 boulevard des Batignolles - 75008 Paris - Tél : 01 56 69 11 30 - Fax : 01 53 75 42 61
info@cnv.fr - www.cnv.fr - ISSN 1761-5143 - Etablissement Public Industriel et Commercial sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.